



République Française  
Département des Alpes- Maritimes  
Ville de TENDE

AR Prefecture

006-210601639-20240412-2024\_28-DE  
Reçu le 16/04/2024

**EXTRAIT**  
**DU REGITRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 12 AVRIL 2024**

Le vendredi 12 avril 2024 à 18h00,  
Les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle du conseil, sur convocation qui leur a été adressée le 8 avril 2024, par le Maire, sous la présidence de Jean-Pierre VASSALLO, Maire.

**Etaient présents :** Jean-Pierre VASSALLO – Dominique DALMASSO - Lucie MOULIN – Morgan MILANO – Myriam PASTORELLI – Sébastien VASSALLO – Jean-Charles QUERCIA - Marguerite CARBONI- Marilène DALMASSO - – Françoise VADA – Cyril LEJA – Patricia ALUNNO - Elise FERRARI - Olivier GIACOMETTI

**Pouvoirs :** Caroline FRANCA à Olivier GIACOMETTI

**Absents excusés :** Laetitia DUCHET - Cédric BERGALLO –Florent REYNAUD – Maryse CASTELLANI

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
19	14	1	4

Mme Myriam PASTORELLI a été désignée secrétaire de séance.

**Délibération n° 2024\_28**

**Objet : 16- 7.1.2 –COMMUNE – AFFECTATION DU RESULTAT 2023**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023, le 12 avril 2024.

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023.

Constatant que le compte administratif 2023 fait apparaître :

- Un excédent d'exploitation de : 1 626 869,91 €

Considérant que le solde d'exécution d'investissement 2023 fait apparaître :

- Un excédent de financement de : 1 854 749,45 €

Considérant que le solde des restes à réaliser dégage un déficit de financement de -2 766 931,55 €.  
Propose d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Affectation complémentaire en réserve (Art. 1068) : 912 182,10 €
- Affectation à l'excédent reporté (Art. 002) : 714 687,81 €

***Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité:***

- Adopte l'affectation du résultat d'exploitation comme ci-dessus décrit.

*Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait conforme*

*Le Maire  
Jean-Pierre VASSALLO*

Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet de la Commune le:  
Et de la réception en Préfecture le :